

noblesse de son origine et la hauteur de ses destinées ; il faut qu'il connaisse ses moyens d'action et qu'il en apprenne le manie-
ment. Les vérités d'ordre surnaturel dépassent la capacité de la
raison et, pour être connues, elles exigent du côté de Dieu la
Révélation, et du côté de l'homme la Foi. A la Foi, celui-ci doit
ajouter l'Espérance ou la confiance pratique en l'efficacité des
moyens fournis par la grâce, puis la Charité, qui est la mise en
fonction de la vie surnaturelle. Ces vertus, bien qu'infuses, ne
peuvent se réveiller et produire leurs effets sans un enseignement
et un entraînement qui s'emparent de l'homme dès son bas âge.
C'est à la famille qu'il appartient tout d'abord d'accomplir ce
travail.

Pour cela, il faut qu'elle ait conscience de sa vocation supé-
rieure et qu'elle soit, dans sa constitution, dans son esprit et dans
son action, surnaturelle et chrétienne.

Roméo GUIMONT, ptre

UNE LETTRE INÉDITE DE S. VINCENT DE PAUL

*Le révérend Père Alexis, notre distingué collaborateur, actuelle-
ment en France, vient de découvrir à Toulouse une lettre authentique
de saint Vincent de Paul, écrite sous sa dictée par un secrétaire et
signée de lui : " Comme cette lettre, dit le R. Père, n'a pas encore,
que je sache, été publiée, je l'envoie en régal de choix aux lecteurs de
la Semaine religieuse de Québec." Nous remercions le révérend
Père Alexis de sa délicate attention à notre égard. Voici le texte de
la lettre de saint Vincent de Paul :*

A Monsieur Get.

De Paris, ce 23 9bre 1657.

Monsieur,

La grâce de N. S. soit avec vous pour jamais. J'ai reçu votre
lettre du 13. J'ai parlé à Mr *Dismaristy* (?) Intendant de la
maison de Mgr le duc de Richelieu qui m'a dit que le dit Seigneur
Duc écrira à Mr de Ternis qu'il laisse Mess les Administrateurs
en possession de mettre et de changer en l'hôpital les médecins et
chirurgiens qu'ils jugeront à propos, sans les obliger de recevoir
le Médecin Royal. Ce qui se fera, dit-il, d'autant plus que le
Médecin Royal ne l'a pas voulu croire lorsque, poursuivant à